



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Sénégal**  
Agence Principale de Dakar  
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

---

**Appel à concurrence n° AO/K00/APD/003/2020 pour la mission de  
Maître d'Ouvrage Délégué (M.O.D) de divers travaux à l'Agence  
Principale de la BCEAO à Dakar**

**N° AO/K00/APD/003/2020**

---

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES (CPS)**  
**COMPLÉMENTAIRE**

**Mars 2020**

---

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ**

Le marché, régi par le présent cahier des prescriptions spéciales, a pour objet la définition de la mission de Maître d'Ouvrage Délégué (M.O.D) de divers travaux à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar :

- **Lot 1** : remplacement du système de détection incendie à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar ,
- **Lot 2** : remplacement des volets roulants à la résidence du Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal.

**Le Maître d'Ouvrage Délégué retenu pour les travaux ci-dessus sera reconduit pour les travaux de génie civil des exercices 2021 et 2022.**

## **ARTICLE 2 : PIÈCES CONTRACTUELLES**

La liste ci-dessous énumère les pièces contractuelles :

1. La soumission de l'entreprise,
2. Le marché,
3. Le présent cahier des prescriptions spéciales complémentaire,
4. Le devis descriptif,
5. Les textes législatifs, décrets, prescriptions techniques générales, DTU en vigueur.

En outre, le CPS type, propre aux conditions d'exécution des travaux pour la BCEAO, sera applicable pour tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent document. Ce CPS est supposé connu des soumissionnaires.

## **ARTICLE 3 : PARTIES CONTRACTANTES**

Les parties contractantes sont :

La BCEAO, représentée par le Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal et désignée dans ce qui suit sous le vocable « Le Maître de l'Ouvrage ».

d'une part

ET

..... représentant l'entreprise et désigné sous le vocable « Le Maître d'Ouvrage Délégué (M.O.D) »,

d'autre part.

## **ARTICLE 4 : NATURE ET COMPOSITION DES PRIX**

### **4.1 Modalité du calcul des Prix**

Les honoraires sont évalués en pourcentage du montant total des travaux par projet sans toutefois dépasser 10% du montant total hors toutes taxes et hors droits de douane des

---

---

travaux.

#### **4.2 Structure des Prix**

Les honoraires seront exprimés hors Toutes Taxes et Hors droits de douane dans toute la mesure du possible.

#### **ARTICLE 5 : DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX - PÉNALITÉS POUR RETARD**

La durée de la mission est fixée en fonction du délai d'exécution des travaux.

Le déroulement des travaux devra prendre en compte la présence, sur les lieux, du personnel de la banque.

L'entrepreneur devra également minimiser la gêne à apporter au fonctionnement des services, et éventuellement aux activités du personnel des entreprises chargées de la maintenance des équipements et des installations de la banque.

#### **ARTICLE 6 : ECHEANCIER DES PAIEMENTS**

A) à la réception des cahiers des charges	= 20%
B) pendant les travaux par acompte mensuel	= 70%
C) à la réception provisoire	= 5%
D) à la réception définitive	= 5%

#### **ARTICLE 7 : RETENUE DE GARANTIE**

Une lettre de cautionnement pourrait être substituée à cette retenue, une fois la réception provisoire prononcée.

#### **ARTICLE 8 : RÉSILIATION DU MARCHÉ - CONTENTIEUX**

Tous litiges ou contestations nés de l'exécution ou de l'interprétation des documents contractuels tels que définis à l'article deux (02) du présent marché seront réglés à l'amiable, et à défaut, par les tribunaux compétents de Dakar.

Signature de L'Entrepreneur <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> ***A précéder à la mention manuscrite « Lu et approuvé »***

---